

REGLEMENT THE COURSE 2022

GENERALITES

« The course » est organisée par Cap Sports et Nature de Saint-Julien-de-Concelles à la demande des entreprises de l'Entraînante Sèvre et Loire, l'Esprit l'entreprise. La Communauté de communes Sèvre et Loire est partenaire de cet événement.

The course est une course regroupant 8 épreuves sportives et ludiques. Les épreuves sont les suivantes:

- Tir à l'arc
- Course d'orientation
- Paddle
- Tir à la corde
- Seau troué
- Course de relais
- VTT
- Parcours du combattant

L'arrivée se fait au plan d'eau du Chêne de Saint-Julien-de-Concelles (44 450) à partir de 17h, suivi d'un échauffement commun et un départ des équipes pour 17h30.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'évènement est réservé aux entreprises et établissements du secteur privé et du secteur public dont leur siège est situé sur la Communauté de Communes Sèvre et Loire ainsi qu'aux adhérents de l'Entraînante Sèvre et Loire, l'Esprit d'Entreprendre.

Les équipes peuvent être composées de chefs d'entreprises, salariés, apprentis et stagiaires.

Pour les indépendants, les petites entreprises, il y a la possibilité de se regrouper pour faire constituer une équipe.

Une équipe est composée de 3 participants (3 hommes, 3 femmes ou mixte).

INSCRIPTION

Les inscriptions peuvent se faire dès le 28 avril sur le lien suivant : <https://lentrainante.cc-sevreloire.fr/actu-economique/the-course-le-challenge-inte-r-entreprises-de-la-rentree/>

L'entreprise ne peut inscrire qu'une seule équipe jusqu'au **27 juin**. Passée cette date, s'il reste des places il y aura la possibilité d'inscrire des équipes supplémentaires par entreprise.

L'inscription est de **40€** par équipe, elle comprend un repas et une boisson pour chaque participant.

ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

Chaque participant s'engage à adopter un bon esprit sportif et :

- Respecter la feuille de route de son équipe
- Prendre connaissance du présent règlement
- Respecter les consignes de sécurité et sanitaires

RÈGLES DU JEU

Les équipes évoluent avec une feuille de route les obligeant à passer d'une épreuve à une autre dans un ordre donné au départ. L'objectif étant de marquer le maximum de points sur chaque épreuve ou de la terminer le plus rapidement possible (en fonction des épreuves).

CLASSEMENT

Un trophée sera remis pour l'équipe ayant obtenu le score le plus élevé.

Pour les équipes venant déguisées, un prix spécial sera remis à l'équipe sélectionnée par le public lors d'un vote tout au long de la durée des épreuves.

CONTEXTE SANITAIRE

Tout au long de l'événement, une attention particulière sera apportée afin de respecter l'ensemble des gestes barrières en vigueur au moment de l'événement.

TENUE ET MATÉRIEL

Chaque participant prévoit son équipement et sa tenue. Il est vivement recommandé aux participants de prévoir une tenue de rechange. Un vestiaire sera mis à disposition si besoin.

RAVITAILLEMENT

Chaque participant est invité à venir équipé de son propre récipient pour se désaltérer pendant les épreuves. Un point d'eau sera mis à disposition.

DROIT À L'IMAGE

Des clichés photographiques ou vidéos seront pris pour le compte de la CCSL lors de la manifestation. Ceux-ci pourront être utilisés à des fins promotionnelles et de communication sur le site et la page Facebook de la CCSL.

En remplissant le formulaire joint à l'inscription, vous pourrez faire respecter votre droit à l'image.

DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données collectées par la CCSL dans le cadre de l'inscription seront les suivantes :

Nom
Prénom
Adresse de courriel

Celles-ci seront utilisées uniquement à des fins d'information et seront conservées pour une durée de 5 ans. Au terme de cette durée, celles-ci seront effacées définitivement.

Selon la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous avez le droit à l'accès, la rectification ou la suppression de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ces droits auprès de la Communauté de communes Sèvre & Loire qui a collecté les données à caractère personnel de la manière suivante, en nous écrivant, par voie postale :

1, place Charles de Gaulle
44330 Vallet

ANNULATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral ou de toutes situation pouvant mettre en danger la sécurité des participants, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'événement. Le remboursement des billets sera effectué.

En cas d'annulation à l'initiative de l'entreprise, aucun remboursement ne sera dû.